LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 9 FÉVRIER 2020 AU 25 FÉVRIER 2020 EN VERTU DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 40 – ARTICLE 299

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 janvier 2020;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 janvier 2020;
- Structure administrative 2020-2021 projet pour consultation;
- Octroi de contrat pour le remplacement de l'échangeur au glycol du système N° 4 à l'école La Taïga à Lebel-sur-Quévillon;
- Octroi de contrat pour le remplacement du système de ventilation Nº 8 à l'école La Porte-du-Nord à Chibougamau;
- Nomination d'un délégué et d'un substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS;

DG-001-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 janvier 2020

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs en vertu de l'article 299 du projet de loi 40, adopté le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 janvier 2020;

J'AUTORISE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 janvier 2020.

DG-002-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 janvier 2020

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs en vertu de l'article 299 du projet de loi 40, adopté le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 janvier 2020;

J'AUTORISE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 janvier 2020.

DG-003-20 <u>Structure administrative 2020-2021 – projet pour consultation</u>

CONSIDÉRANT le projet de *Structure administrative* 2020-2021;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des cadres d'école et des cadres de centre* (résolution CC3305-15 / 2 mai 2015) à l'article 22;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des administrateurs* (résolution CC2940-13 / 9 avril 2013) à l'article 5.1.3;

J'AUTORISE la procédure de consultations usuelles sur le projet de *Structure administrative* 2020-2021 auprès des associations concernées, soient l'AQCSBJ et l'ADÉATBJ.

DG-004-20 Octroi de contrat pour le remplacement de l'échangeur au glycol du système Nº 4 à l'école La Taïga à Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT l'allocation dont bénéficie la Commission scolaire de la Baie-James dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2020-06 – Remplacement de l'échangeur au glycol du système N° 4, école La Taïga »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 février 2020 à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles dans ce dossier;

J'AUTORISE l'octroi du contrat pour le remplacement de l'échangeur au glycol du système N° 4 à l'école La Taïga à Lebel-sur-Quévillon à l'entreprise *Lord & Gagnon inc*. d'Amos, pour un montant de cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars (136 590 \$), avant les taxes applicables.

ET la procédure de signature du contrat à intervenir.

DG-005-20 Octroi de contrat pour le remplacement du système de ventilation Nº 8 à l'école La Porte-du-Nord à Chibougamau

CONSIDÉRANT l'allocation dont bénéficie la Commission scolaire de la Baie-James dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2020-01 – Remplacement du système de ventilation N° 8 à l'école La Porte-du-Nord »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 février 2020 à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles dans ce dossier;

J'AUTORISE l'octroi du contrat pour le remplacement du système de ventilation N° 8 à l'école La Porte-du-Nord à Chibougamau à l'entreprise *Mauvalin inc.* de Chicoutimi pour un montant de quatre cent soixante-quatre mille deux cent cinquante dollars (464 250 \$), avant les taxes applicables.

ET la procédure de signature du contrat à intervenir.

DG-006-20 Nomination d'un délégué et d'un substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Baie-James est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS) et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

J'AUTORISE monsieur Michel Laplace, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire de la Baie-James à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques soit, et est par la présente nommée déléguée officielle substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente décision annule et remplace toute autre décision ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

Michel Laplace,	Lyne Grenier,
Directeur général	Secrétaire générale